

La composition du nouveau CNM

La composition du nouveau CNM a été publiée dans un arrêté du 21 septembre signé du ministre de la Cohésion des territoires (JORF du 27.09.2018), Jacques Mézard. On trouvera ci-dessous l'extraction de la liste des élus qui en font partie, c'est-à-dire ceux figurant dans le collège des élus ainsi que les élus apparaissant dans le collège réservé aux représentants des comités de massif.

COLLÈGE DES ÉLUS

Assemblée nationale

Philippe Huppé (Hérault)
Jean-Bernard Sempastous (Hautes-Pyrénées)
Pascale Boyer (Hautes-Alpes)
Véronique Riotton (Haute-Savoie)
Joël Giraud (Hautes-Alpes)

Sénat

Cyril Pellevat (Cantal)
Jean-Yves Roux
(Alpes-de-Haute-Provence)
Jean-Pierre Vial (Savoie)
Patricia Morhet-Richaud (Hautes-Alpes)
Cécile Cukierman (Ariège)

Conseils régionaux

Jackie Helfgott (Grand Est)
Sylvain Mathieu
(Bourgogne-Franche-Comté)
Éric Fournier (Auvergne-Rhône-Alpes)
Chantal Eymeoud (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
Aurélie Maillols (Occitanie)
Andde Sainte-Marie (Nouvelle-Aquitaine)
Jean-Jacques Lucchini (Collectivité territoriale de Corse)
Sylvie Moutoucomrapoule (Réunion)
(Représentants de Martinique et Guadeloupe en attente de désignation)

(1) Sur les deux représentants par comité de massif, au moins un doit être un élu. Certains comités de massif ont fait le choix d'en désigner deux.

Conseils départementaux

Hervé Gaymard (Savoie)
Chantal Carlioz (Isère)
Henri Nayrou (Ariège)
Jean-Yves Gouttebel (Puy-de-Dôme)
Emmanuelle Fontaine-Domeizel (Alpes-de-Haute-Provence)
Monique Martin (Haut-Rhin)
Jean-Pierre Mirande (Pyrénées-Atlantiques)

Associations d'élus

Marie-Noëlle Battistel (présidente de l'ANEM)
Annie Genevard (secrétaire générale de l'ANEM)
Henri Coudert (AMF)
Pierre Jarlier (ADCF)
Charles-Ange Ginésy (ANMSM)
Michel Castan (FNCOFOR)
Jean-Marc Peillex (ANETT)

ÉLUS DES COMITÉS DE MASSIF (1)

Anne-Marie Forgeoux (Alpes)
Félix Acquaviva (Corse)
Philippe Alpy (Jura)
Sylvie Vermeillet (Jura)
Sylvie Pantel (Massif central)
John Palacin (Pyrénées)
Dominique Peduzzi (Vosges)
Clarita Turpin (Hauts de la Réunion)



Le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, présidera, sur délégation du Premier ministre, la réunion du Conseil national de la montagne du 12 octobre et sera également présent à Morteau pour le 34^e Congrès de l'ANEM.

Instruction sur l'urbanisme de montagne

Parmi les textes soumis pour avis au CNM du Puy-de-Dôme figure le projet d'instruction relatif au droit de l'urbanisme en montagne dont *PLM* s'est déjà fait l'écho (voir notamment *PLM* n° 296 du mois de septembre 2018). Tout en se félicitant de la concertation qui a eu lieu lors de la rédaction de ce texte, les élus de la montagne considèrent qu'il subsiste certaines réserves et que plusieurs fiches restent perfectibles, notamment celles sur l'obligation de construction ou sur la procédure des unités touristiques nouvelles (UTN). L'ANEM a d'ailleurs saisi par courrier Jacques Mézard, le ministre de la Cohésion des territoires, avant la réunion du CNM afin de lui signaler certains points relatifs à la question des hameaux. Il a été rappelé que la volonté clairement manifestée par le législateur, à compter de la loi de solidarité et de renouvellement urbain, était de renforcer la sécurité juridique des documents locaux d'urbanisme et d'encourager les collectivités de montagne à s'en doter. En leur donnant sous conditions la possibilité d'identifier librement les ensembles de construction qu'elles considèrent comme hameaux, ils doivent permettre d'y exercer une pratique des autorisations de construire au cas par cas, sans cartographie d'urbanisme stricto sensu...

LE NOUVEAU CNM TIENDRA SA PREMIÈRE RÉUNION DANS LA CHAÎNE DES PUY

La réunion d'installation du Conseil national de la montagne (CNM) – récemment nommé selon les nouvelles règles de composition et d'organisation introduites par l'Acte II de la loi montagne – doit se tenir le 12 octobre au centre des congrès du volcan de Lemptégy près de Vulcania, situé dans la commune de Saint-Ours, et s'achever au sommet du Puy-de-Dôme, aux confins des territoires des communes de Seyssat et d'Orcines. Au programme de cette première réunion figurent l'adoption d'un nouveau règlement intérieur du CNM, l'élection des 23 membres de sa commission permanente et celle de son président, ainsi que la formulation d'avis relatifs aux décrets et textes d'application de l'Acte II, mais aussi d'un projet d'instruction relatif au droit de l'urbanisme en montagne (voir ci-contre) et, enfin, une information sur la présidence prochaine par la France de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA).

